

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 29 janvier 2025, s'est réuni le 4 février 2025 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

**ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 14**

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CERÉZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale, absente à compter du bordereau n°DS20250204
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Monsieur Pierre-Yves LE BOUDEC, Conseiller municipal,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Monsieur Pedro ORTEGA, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,

**ABSENTS EXCUSÉS : 3**

- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS, pouvoir donné à Monsieur Joël TRECANT
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée, pouvoir donné à Madame Michèle DOLLE,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, personne qualifiée.

**AUTRES PERSONNES PRESENTES :**

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

**N°DS20250202**

**COMPTE RENDU DE DELEGATION DE LA PRESIDENTE AUX MEMBRES DU CA DEPUIS LE 11 DECEMBRE 2024**

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 27 mai 2021, a donné diverses délégations à sa présidente et à sa vice-présidente dans le cadre des dispositions visées à l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles modifié par le décret n°2009-404 du 15 avril 2009.

Les actes pris en vertu de cette délibération depuis le 11 décembre 2024 sont les suivants :

Objet	Bénéficiaire	Montant € HT	Date de Notification
Fourniture, livraison et stockage de repas en liaison froide pour les personnes âgées du CCAS à leur domicile	Cuisine centrale OREDIA-Compass Group France	Maximum : 160 000 euros HT	16/12/2024

**1. Aide alimentaire, attribution de chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP)**

Nombre d'attributions	Montant attribué
33	2 830 €

2024 : 43 – 3 660 €

**2. Aide, attribution de bons carburant**

Nombre d'attributions	Montant attribué
5	150 €

2024 : 7 - 270 €

**3. Aide : Dons et prêts**

*Dons*

Nombre d'attributions	Montant attribué
0	0

*Prêts*

Nombre d'attributions	Montant attribué
0	0

2024 : 0 – 0

1 – 25 €

#### 4. Fonds Solidarités Logement -Fonds Energie-Eau

Nombre de foyers aidés	Montant attribué	Participation Département	Participation CCAS
9	2 496,80 €	2 122,28 €	374,52 €

2024 : 12 – 2 698,64 € - 2 410,15 € - 288,49 €

#### 5. Domiciliations

Nombre de personnes domiciliées le 11 décembre 2024	Nombre de délivrances	Nombre de refus de délivrance	Nombre de résiliations	Nombre de personnes domiciliées le 28 janvier 2025
93	4	0	8	89

2023 : 103 – 10 – 0 – 16 - 97

**Vu** les dispositions visées à l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles modifié par le décret n°2009-404 du 15 avril 2009,

**Vu** la délibération N° 3 du conseil d'Administration du 27 mai 2021,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

**➔ PREND ACTE de ces informations conformément à l'article à l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles modifié par le décret n°2009-404 du 15 avril 2009.**

Pour extrait certifié conforme,  
La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)